



**Commission des stupéfiants**  
Quarante-huitième session  
Vienne, 7-14 mars 2005  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Directives de politique générale pour le programme  
contre la drogue de l'Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime**

**Commission pour la prévention  
du crime et la justice pénale**  
Quatorzième session  
Vienne, 23-27 mai 2005  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*\*  
**Activités de l'Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime**

## Développement, sécurité et justice pour tous

### Rapport du Directeur exécutif\*\*\*

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-3	3
II. Paix et sûreté .....	4-22	4
A. Cadre juridique .....	4-5	4
B. Contrôle international des drogues .....	6-10	5
C. Lutte contre la criminalité transnationale organisée .....	11-12	6
D. Application des traités .....	13-16	7
1. Aide juridique .....	13-14	7
2. Détection et répression .....	15-16	7
E. Lutte contre la traite des êtres humains .....	17	8
F. Lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'application des traités .....	18-19	8
G. Lutte contre le blanchiment d'argent .....	20-22	9

\* E/CN.7/2005/1.

\*\* E/CN.15/2005/1.

\*\*\* Le présent document tient compte des récentes évolutions et consultations.



---

III.	Élimination de la pauvreté .....	23-39	10
	A. Moyens de subsistance alternatifs et protection de l'environnement.....	23-27	10
	B. Promotion de la santé publique et réduction de la demande de drogues illicites ..	28-29	11
	C. Lutte contre le VIH/sida .....	30-33	12
	D. Besoins particuliers de l'Afrique .....	34-39	12
IV.	État de droit et bonne gouvernance .....	40-45	14
	A. Réforme de la justice pénale .....	40-41	14
	B. Lutte contre la corruption .....	42-45	15
V.	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime .....	46-47	16

## I. Introduction

1. La criminalité, les drogues, la corruption et le terrorisme ont des conséquences désastreuses pour les individus et compromettent le développement social, la sécurité et la justice à l'échelle mondiale. La technologie, le commerce international et la mobilité sans précédent dans le monde entier ont pour effet de rendre les frontières plus poreuses, ce qui offre aux organisations criminelles de nouvelles possibilités de s'immiscer dans tous les aspects de la vie des individus. Les chefs de groupes criminels et les barons de la drogue contrôlent des réseaux complexes de production et de distribution. Ils gèrent des organisations criminelles interconnectées et transfèrent des ressources à l'échelle mondiale, à l'instar de leurs homologues légitimes. Lorsque la criminalité organisée ne peut transférer le produit de ses opérations délictueuses par le biais des systèmes financiers licites, elle le fait en exploitant les faiblesses du système de contrôle du commerce. Sur le plan international, la paix, le développement et la justice ne peuvent s'imposer si les économies des pays et les échanges commerciaux sont contaminés par des activités illicites, si la richesse des nations est détournée par la fraude et la corruption, si on laisse les actes de corruption affaiblir la loi, et si on permet aux terroristes de prendre le contrôle des politiques nationales. En outre, les activités des organisations criminelles au plan international ont tendance à devenir plus étroitement liées, ce qui a pour effet de renforcer la criminalité organisée, le trafic de drogues, le terrorisme, le trafic d'armes légères, le blanchiment d'argent et la corruption. Pour faire face à l'expansion mondiale de ce phénomène, il importe d'urgence d'améliorer les mesures et les mécanismes de coopération aux niveaux national, régional et international.

2. Dans le cadre de la suite donnée au Sommet du millénaire, qui s'est tenu en septembre 2000, le Secrétaire général a convoqué un groupe de personnalités de haut niveau chargé de faire le point des menaces et des défis majeurs auxquels le monde est confronté dans le domaine de la paix et de la sécurité, y compris en ce qui concerne les aspects sociaux et économiques ayant une incidence en la matière, et de formuler des recommandations sur les éléments à prendre en compte pour élaborer une riposte collective. L'Office de Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a donné un aperçu global de ses travaux, qui a suscité un débat constructif sur la manière dont les drogues, la criminalité, la corruption et le terrorisme fragilisaient les programmes mondiaux en faveur de la paix et de la sécurité. Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement a recensé dans son rapport (A/59/565 et Corr.1, deuxième partie) six catégories de menaces pour la sécurité internationale:

- Les menaces d'ordre économique et social (pauvreté, maladies infectieuses, dégradation de l'environnement)
- Les conflits entre États
- Les conflits internes (guerres civiles, génocide et autres atrocités)
- Les armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques
- Le terrorisme
- La criminalité transnationale organisée

3. Sous la supervision de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'ONU DC lutte contre plusieurs de ces problèmes lourds de menaces pour l'humanité, en privilégiant l'état de droit et le développement alternatif; les mesures visant à réduire la demande illicite de drogues; la prévention du VIH/sida lié à l'abus de drogues; et les mesures de lutte contre les formes de trafic les plus graves, notamment le trafic de drogues et d'armes ainsi que la traite des êtres humains. Il appuie et encourage en outre la mise en application des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues: la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (A/RES/55/25, annexe I) et ses Protocoles, la Convention des Nations Unies contre la corruption (A/RES/58/4, annexe), et les 12 instruments universels relatifs au terrorisme. Dans son portefeuille intégré de programmes internationaux et de projets nationaux et régionaux, l'ONU DC prévoit une aide dans le domaine législatif et du renforcement des capacités, notamment pour lutter contre les problèmes de drogue, de criminalité, de corruption et de terrorisme dans les pays d'Afrique, des Amériques, d'Asie orientale, d'Asie occidentale et centrale, et d'Europe orientale. La protection de l'environnement est hautement prioritaire, compte tenu de la dégradation de l'environnement occasionnée par les cultures illicites et la production illicite de drogues, et de l'importance d'éliminer en toute sécurité les substances chimiques saisies. De nouvelles initiatives ont été lancées avec le soutien des donateurs, allant d'un centre régional de coordination du renseignement pour l'Asie centrale à un programme de contrôle des conteneurs dans les principaux ports d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, visant à endiguer le flux de produits illicites. En outre, en vue de renforcer les activités prévues dans le cadre de ces programmes, l'ONU DC continue de fournir une assistance aux États Membres et à la communauté internationale pour améliorer la collecte et l'analyse des données.

## **II. Paix et sécurité**

### **A. Cadre juridique**

4. Les drogues, la criminalité, la corruption et le terrorisme constituent autant de menaces distinctes, mais lorsque ces activités sont liées entre elles, ou lorsqu'un comportement délictueux en favorise un autre, la menace devient plus alarmante encore. Il importe d'urgence de franchir ensemble le pas, et de passer de l'analyse à l'action. Un certain nombre de conventions et d'instruments internationaux prévoient un modèle d'action collective à cet égard. Ces conventions et instruments permettent aussi d'aider les États à trouver un équilibre entre répression et prévention:

a) Trois conventions posent le cadre du contrôle international de drogues et ont été ratifiées par presque tous les États Membres: la Convention unique sur les stupéfiants de 1961<sup>1</sup>, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes<sup>2</sup>, et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988<sup>3</sup>;

b) La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée est entrée en vigueur le 29 septembre 2003; elle est complétée par trois

Protocoles: le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe II), entré en vigueur le 25 décembre 2003; le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air (résolution 55/25 de l'Assemblée, annexe III), entré en vigueur le 28 janvier 2004; et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions (résolution 55/255 de l'Assemblée, annexe), qui n'est pas encore entré en vigueur;

c) La Convention des Nations Unies contre la corruption entrera en vigueur lorsque 30 États en seront parties;

d) Le nombre d'adhérents aux 12 instruments universels relatifs au terrorisme est en augmentation.

5. La communauté internationale se doit d'apporter un soutien aux pays qui sont engagés dans la reconstruction de leur société civile, afin de les rendre moins vulnérables à l'exploitation des organisations criminelles et aux opérations terroristes. La meilleure protection contre la criminalité passe par une plus forte croissance économique, le développement des soins de santé, une meilleure éducation, et une culture qui respecte et apprécie les individus pour leurs différences et leurs aptitudes propres. L'ONUDC aide les États intéressés à accélérer les processus de ratification et de mise en œuvre des conventions et instruments relatifs à la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme.

## **B. Contrôle international des drogues**

6. Des millions de personnes aux deux bouts de la chaîne (les cultivateurs du côté de l'offre, et les toxicomanes du côté de la demande) sont les victimes du trafic de drogues, leur misère étant exploitée par des intermédiaires, des délinquants qui, grâce à cela, peuvent mener une vie luxueuse. Le nombre total de toxicomanes dans le monde est estimé aujourd'hui à près de 185 millions, soit 3 % de la population mondiale ou 4,7 % de la population âgée de 15 à 64 ans. D'après les estimations, le cannabis est la substance la plus largement consommée (environ 150 millions de personnes), suivi par les stimulants de type amphétamine (STA) (dont environ 30 millions de personnes pour les amphétamines). Un peu plus de 13 millions de personnes consomment de la cocaïne et 15 millions des opiacés, dont 9 millions environ de l'héroïne<sup>4</sup>.

7. Il ressort des données de l'ONUDC que l'offre mondiale d'opium et d'héroïne est restée stable, et que la culture illicite du pavot à opium ainsi que la production d'opium en Asie du Sud-Est ont continué de diminuer<sup>5</sup>. Les pays de la région andine ont enregistré une réduction des cultures de cocaïer pour la quatrième année de suite. L'Afghanistan suscite encore de graves préoccupations. Bien que sa stratégie de lutte contre les stupéfiants soit valable, il faudrait peut-être au moins 10 ans pour éliminer le problème. L'ONUDC dispose d'un important portefeuille de projets en Afghanistan et prépare de nouvelles initiatives en vue d'améliorer les capacités d'enquête, d'appuyer les mesures de poursuite et d'incarcération des auteurs d'infractions liées à la drogue, et de lancer des campagnes pour mieux sensibiliser le public au fait que l'opium constitue une menace pour la sécurité nationale.

8. Le marché des STA, des drogues synthétiques, des amphétamines et de l'ecstasy semble se stabiliser. Les saisies de ces drogues s'étant également stabilisées, on peut supposer que la fabrication illicite n'augmente pas. Par ailleurs, ceci pourrait signifier que le nombre de personnes de tous les groupes démographiques qui achètent ces substances a cessé de progresser. Si cette tendance se confirme sur la durée, elle représentera une grande avancée en matière de contrôle des drogues. Le cannabis, en revanche, joue un rôle très important dans l'abus des drogues en Afrique et est à l'origine des deux tiers des demandes de traitement.

9. La dépendance à l'héroïne demeure le problème le plus grave dans de nombreux pays du monde. En Asie, par exemple, 67 % des traitements de la toxicomanie portent sur la dépendance aux opiacés. Le problème est déjà grave en soi, mais il est exacerbé par la propagation du VIH liée à la consommation de drogues par injection. Dans le monde, 13 millions de personnes s'injectent des drogues, principalement en Europe centrale et orientale, en Asie de l'Est et en Asie du Sud-Est. Il faut redoubler d'efforts pour lutter contre la production et le trafic illicites d'opiacés. Des progrès notables ont été réalisés dans le cadre de l'initiative "Pacte de Paris"<sup>6</sup> axée sur le renforcement du contrôle aux frontières pour lutter contre le trafic d'héroïne en Asie occidentale et centrale, ainsi qu'en Fédération de Russie et dans les Balkans.

10. En juin 2004, l'ONUDDC a publié le premier *Rapport mondial sur les drogues 2004*<sup>7</sup> en deux volumes, qui regroupe l'ancienne publication *Tendances mondiales des drogues illicites* et le *Rapport mondial sur les drogues* et qui paraîtra chaque année. Dans ce contexte, l'ONUDDC lance deux nouvelles initiatives de recherche: l'élaboration, d'une part, d'indicateurs normalisés pour mesurer l'évolution du problème mondial de la drogue et, d'autre part, d'une méthodologie pour évaluer le produit tiré des marchés illicites de la drogue à l'échelle internationale<sup>8</sup>.

### **C. Lutte contre la criminalité transnationale organisée**

11. L'ONUDDC a mené des activités spécifiques d'assistance technique afin de promouvoir la ratification et l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Il aide les États à adopter une législation nationale de base conforme aux dispositions de la Convention et de ses Protocoles, à répondre à leurs besoins concernant les questions d'incrimination, et à surmonter leurs difficultés dans l'application de ces instruments<sup>9</sup> et ce, notamment, en encourageant la coopération internationale et l'assistance technique. Des séminaires de formation ont porté sur les meilleures pratiques en matière de lutte contre la criminalité organisée et la corruption, en particulier dans les domaines des enquêtes, de la coopération internationale, de la collaboration avec les témoins et de leur protection, de la prévention de la criminalité organisée et de l'élaboration de cadres juridiques appropriés<sup>10</sup>. Des initiatives plus soutenues ont donné lieu, entre autres, à la nomination de conseillers dans certains pays.

12. La première session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée s'est tenue à Vienne du 28 juin au 8 juillet 2004, avec la participation de 57 États parties, 42 signataires et 4 non-signataires de la Convention.

## **D. Application des traités**

### **1. Aide juridique**

13. Sans le cadre juridique adéquat et le savoir-faire nécessaire à l'application effective des conventions, les efforts en matière de contrôle international des drogues et de prévention de la criminalité risquent d'être gravement compromis. De nombreux États doivent non seulement actualiser leurs lois, pratiques et procédures, mais aussi revoir la manière dont leurs systèmes judiciaires coordonnent leur action et coopèrent dans le cadre d'affaires transnationales<sup>11</sup>. Il sera peut-être nécessaire d'apporter des modifications importantes aux anciens cadres juridiques afin qu'il soit possible d'appliquer de nombreuses dispositions communes aux instruments régionaux et internationaux relatifs à la drogue, à la criminalité et au terrorisme. Les réformes récemment adoptées par l'ONUDD en vue d'intégrer la drogue et le crime ont amélioré la synergie des programmes visant à promouvoir l'application des traités, l'objectif étant de faciliter la mise en œuvre des dispositions communes aux instruments pertinents, telles que les procédures d'extradition et d'entraide judiciaire, et de combattre la corruption qui, dans certains pays, fait obstacle aux mesures réglementaires aux poursuites et à l'action judiciaires. Les conseillers juridiques de l'ONUDD ont également travaillé en étroite collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux afin d'aider les pays à mettre en place des juridictions spécialisées dans les affaires de toxicomanie et à en assurer le bon fonctionnement<sup>12</sup>.

14. L'exécution des programmes est décentralisée, avec la présence sur le terrain de l'ONUDD, et la mise en œuvre, au niveau des régions et des pays, d'initiatives visant à faire en sorte que les pays reçoivent une assistance de qualité, adaptée à leurs besoins<sup>13</sup>. Les ressources humaines et financières sont optimisées grâce à des arrangements de partage des tâches et des coûts avec des partenaires internes et externes, afin de garantir un retour sur chaque dollar dépensé.

### **2. Détection et répression**

15. Dans le domaine de la détection et de la répression, l'ONUDD a concentré ses efforts sur la formation d'agents de services de détection et de répression, d'enquêteurs et de procureurs<sup>14</sup>, à la fois à l'utilisation de techniques d'enquête spéciales, telles que la collecte secrète de renseignements et la collecte de données hors site, et à l'utilisation de logiciels de pointe<sup>15</sup>. Il s'est également employé à recueillir et à promouvoir les meilleures pratiques pour contrôler et faciliter la coopération transfrontière en matière de détection et de répression. S'agissant du domaine spécifique du renforcement des capacités, des initiatives s'inscrivant davantage dans la durée ont donné lieu à la nomination de conseillers dans certains pays.

16. Le programme de la Section scientifique et du laboratoire de l'ONUDD contribue à renforcer les capacités nationales d'analyse des drogues, ainsi que la qualité de l'encadrement scientifique des systèmes nationaux de justice pénale et des services de santé<sup>16</sup>. En 2004, par le biais de projets nationaux, régionaux et internationaux, l'ONUDD a fourni une assistance technique en vue d'améliorer la performance des laboratoires nationaux et des établissements apparentés, en Afrique, en Amérique latine, en Asie, dans le Caucase, ainsi qu'en Fédération de

Russie. En vue d'appuyer les services de détection et de répression par des mesures de lutte contre la production, la fabrication et le trafic illicites de drogue, il a continué de produire et de distribuer des troussees d'analyse sur le terrain, permettant la détection rapide de drogues et de précurseurs placés sous contrôle. En outre, de nouvelles techniques d'analyse ont été élaborées et utilisées pour l'identification de produits chimiques non inscrits aux Tableaux servant au traitement illicite de l'héroïne. Une nouvelle initiative mondiale a été lancée, courant 2004, pour renforcer les capacités médico-légales de caractérisation/profilage des impuretés des STA et de leurs précurseurs, et pour promouvoir l'utilisation de données de laboratoire comme source d'information primaire. Le recours au dépistage des drogues progresse dans de nombreux pays, notamment sur le lieu de travail, par exemple dans le secteur des transports et parmi les personnes occupant des emplois à risque.

## **E. Lutte contre la traite des êtres humains**

17. La traite des personnes demeure une source de préoccupations majeures dans le monde entier. Chaque année, un million de personnes environ, en particulier des femmes et des enfants, sont durement exploitées par des groupes de délinquants qui tirent leurs revenus d'ateliers clandestins, de la prostitution et de la pédopornographie, font travailler des agriculteurs ou des domestiques pour un salaire de misère, ou profitent de migrants qui recherchent une vie meilleure. D'après les données de l'ONU DC sur les tendances de la traite des êtres humains, les principales régions où sont recrutées les victimes de la traite sont l'Asie, l'Europe centrale et orientale, l'Afrique et les États membres de la Communauté d'États indépendants. Les pays développés se situent au bout de la chaîne de la traite. L'Europe centrale et orientale est la principale zone de transit. L'Asie est à la fois une région d'origine et de destination de la traite des êtres humains. En outre, la traite d'êtres humains sur le plan national (et non transnational) a pris une ampleur considérable. À travers son Programme mondial contre la traite des êtres humains, l'ONU DC fournit ou organise une assistance technique pour des pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe<sup>17</sup>. Il continue de suivre les tendances et les caractéristiques de la traite des êtres humains à l'échelle mondiale, recueillant notamment des informations sur les victimes, les auteurs d'infraction, et les mesures prises par les systèmes de justice pénale.

## **F. Lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'application des traités**

18. Le terrorisme est un phénomène international qui ignore les frontières. Il peut cibler les ressortissants de n'importe quel pays, il ne respecte aucune religion et ne connaît pas d'exception. Si jadis les terroristes visaient principalement les représentants des États, de nos jours, ils frappent les citoyens ordinaires, les civils et même les fonctionnaires des Nations Unies, animés par une idéologie complexe qui défie l'entendement. L'ONU DC s'applique à cerner le lien entre le terrorisme et d'autres formes de criminalité et, à cette fin, il a dispensé une formation à plus de 500 législateurs et représentants du système de justice pénale de plus de 80 pays pour les familiariser avec les dispositions de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Dans le cadre de son Programme mondial contre le terrorisme, il

s'emploie à renforcer le régime juridique international et national contre le terrorisme en apportant aux États une aide concrète pour qu'ils puissent devenir membres des instruments universels de lutte contre le terrorisme et aussi, de plus en plus souvent, pour qu'ils puissent en appliquer les dispositions. Une aide est également fournie aux pays qui en font la demande en vue d'élaborer les rapports destinés au Conseil de sécurité, conformément à la résolution 1373 (2001) de ce dernier.

19. L'ONUUDC apporte un appui aux pays intéressés pour les aider à analyser les législations nationales relatives à la lutte contre le terrorisme et il œuvre de concert avec les autorités compétentes nationales pour recenser les besoins et contribuer à l'élaboration de lois nationales afin de mettre en œuvre des instruments de lutte contre le terrorisme<sup>18</sup>. Par ailleurs, il recommande des mesures d'exécution complémentaires et dispense une formation aux responsables de la justice pénale sur l'application des nouvelles lois et sur les mécanismes de la coopération judiciaire internationale. Une aide a été directement octroyée à 51 pays et 45 autres pays ont bénéficié indirectement d'un appui dans le cadre d'activités sous-régionales et régionales. Une coopération fructueuse s'est exercée entre l'ONUUDC et les organismes partenaires au sein du système des Nations Unies qui sont engagés dans la lutte contre le terrorisme, notamment le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité<sup>19</sup>, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat. Les travaux de l'ONUUDC sont menés en étroite collaboration avec de nombreuses organisations régionales et internationales, comme l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Secrétariat du Commonwealth, le Fonds monétaire international, l'Union africaine, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Union européenne et le Groupe de lutte contre le terrorisme du Groupe des huit.

## **G. Lutte contre le blanchiment d'argent**

20. La communauté internationale a de plus en plus conscience que le trafic de drogues finance le terrorisme. C'est là un cercle vicieux où s'enchaînent le trafic de drogues, d'autres formes de trafic illicite, comme la traite des personnes et le trafic de migrants et d'armes, le blanchiment d'argent, et la criminalité transnationale organisée. Il faut donner la priorité à la lutte menée individuellement et collectivement contre chacun de ces phénomènes.

21. L'ONUUDC a apporté une assistance technique à plus de 35 pays du monde entier en 2004, y compris un appui par l'intermédiaire de conseillers<sup>20</sup>. Parmi les points forts des travaux menés dans le cadre de son Programme mondial contre le blanchiment de l'argent en 2004, il convient de citer le développement et le renforcement des partenariats avec d'autres organisations internationales, dont la Banque asiatique de développement (BASD), le Secrétariat du Commonwealth, le Fonds monétaire international, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) de l'OEA, l'OSCE, le secrétariat du Forum des Îles du Pacifique, et la Banque mondiale, dans le cadre de l'assistance technique et de la coordination des activités.

22. L'ONUDDC a coordonné le pilotage et la fourniture d'une formation assistée par ordinateur dont l'objet était de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique. De nouvelles versions des programmes utilisés ont été établies en espagnol, français et russe. En outre, l'ONUDDC a tissé des partenariats avec la CICAD, la BASD et le secrétariat du Forum des Îles du Pacifique en vue de faciliter l'organisation de formations à l'échelle régionale.

### **III. Élimination de la pauvreté**

#### **A. Moyens de subsistance alternatifs et protection de l'environnement**

23. Pour favoriser la mise en place de moyens de subsistance viables, l'ONUDDC a axé ses travaux sur l'aide à la conception et à l'exécution de programmes et de projets de développement alternatif de qualité dans toutes les grandes régions de production de drogues illicites. Dans les pays andins, il a appuyé la création d'agro-industries compte dûment tenu des débouchés existants, la production de cultures marchandes et vivrières, les systèmes de production agroforestiers et les micro-entreprises. En République démocratique populaire lao et au Myanmar, eu égard aux résultats déjà obtenus dans la réduction de la culture du pavot à opium, l'accent a été mis sur la sécurité alimentaire, la santé et l'amélioration de l'accès aux marchés. En Afghanistan, l'ONUDDC a aidé à mettre en place des capacités institutionnelles à l'appui du développement alternatif sur le plan national et régional. Il a aussi aidé le Maroc à revoir son plan de développement dans le Nord du pays afin de lutter contre le problème de la culture de cannabis. Le soutien qu'il apporte au développement alternatif en vue de la réduction de l'offre de drogues s'articule sur plusieurs facteurs: planification faisant une large place à la situation des femmes, protection de l'environnement et durabilité.

24. En 2004, l'ONUDDC a également prêté son concours aux gouvernements de sept pays pour réaliser des enquêtes sur les cultures illicites<sup>21</sup>. Son Programme de surveillance des cultures illicites aide la communauté internationale et les pays concernés à évaluer l'ampleur et à surveiller l'évolution des cultures illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants. Les résultats recueillis par l'ONUDDC pour établir les évaluations mondiales sur une base annuelle permettent à la communauté internationale, d'une part, d'orienter les activités entreprises en vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2008, qui est d'éliminer ou de réduire sensiblement les cultures illicites et, d'autre part, de mesurer les progrès accomplis en la matière. Les conclusions des enquêtes ont également aidé les gouvernements concernés à programmer et à mettre en œuvre des interventions à l'appui du développement alternatif et de la réduction de la pauvreté.

25. En coopération avec l'ONUDDC, les États Membres ont facilité la réalisation d'une évaluation thématique globale en vue de déterminer les meilleures pratiques en matière de développement alternatif<sup>22</sup>. Dans le cadre des évaluations thématiques sur le développement alternatif, des études documentaires régionale concernant l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est ont été établies, de même que des rapports de recherche sur le terrain visant certaines zones cibles de développement alternatif au Pérou et en Thaïlande. Les données d'expérience et les meilleures pratiques ont été

regroupées dans un rapport de synthèse final qui servira à orienter les activités futures dans le domaine du développement alternatif. L'ONU DC a également entrepris des études concernant le marché mondial du cannabis et les effets des cultures illicites et de la production illicite de drogues sur l'environnement.

26. En 2004, l'ONU DC a renforcé la collaboration interinstitutions en matière de développement alternatif. De concert avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), il a élaboré un projet conjoint en République démocratique populaire lao et recensé d'autres pays où un partenariat ONU DC/ONUDI en faveur du développement alternatif serait bénéfique. Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail, l'Aide de l'Église norvégienne et l'Aga Khan Development Network (dans ce dernier cas, dans le Badakhchan en Afghanistan), il a mis en œuvre des projets de développement alternatif. Toujours en 2004, il a intensifié la coordination et l'échange d'informations avec l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), la Banque mondiale et la FAO. Il a conclu un accord avec le Ministère italien de l'environnement et élaboré des projets pilotes prévoyant des activités de développement alternatif en vue de promouvoir le reboisement, l'amendement des sols et la prévention de l'érosion.

27. En 2004, à Doi Tung (Thaïlande), l'ONU DC a engagé des négociations en vue d'établir un partenariat global à l'appui du développement alternatif. Ce partenariat regroupera d'importants partenaires spécialisés dans le développement et le contrôle des drogues, qui s'emploieront à faire adopter le principe du développement alternatif en tant qu'élément clef de la réduction de la pauvreté, du développement durable et du contrôle des drogues. L'ONU DC a également entrepris des travaux en vue de promouvoir des moyens de subsistance viables pour prévenir la criminalité dans les zones urbaines, conformément au Protocole relatif à la traite des personnes de la Convention contre la criminalité organisée.

## **B. Promotion de la santé publique et réduction de la demande de drogues illicites**

28. On observe une prise de conscience croissante de l'importance des questions liées aux drogues pour la santé publique et, dans ce contexte, de la nécessité de mettre en place des systèmes de collecte de données ainsi que des services de traitement et de réadaptation plus efficaces. En collaboration avec les pays de toutes les régions, l'ONU DC met en œuvre des projets visant à développer et améliorer les services de traitement de la toxicomanie et de réadaptation. Ces initiatives sont liées également à la prévention du VIH/sida, dans le cadre de la prévention de l'abus de drogues.

29. Le Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues a contribué à améliorer encore les systèmes d'information pertinents dans un certain nombre de pays<sup>23</sup>. Dans ce contexte, l'ONU DC a déjà fourni une assistance technique à 51 pays sous forme d'analyse de la situation, de mise en réseaux et de formations. Dans 49 pays, des enquêtes ont été réalisées sur la population, les établissements d'enseignement, les usagers de drogues à problème, les traitements, la demande et/ou le VIH/sida. Dans 23 pays, des études approfondies ont été réalisées pour aider les autorités à concevoir des politiques et des programmes. Le Réseau mondial de

jeunes pour la prévention de l'abus de drogues relie désormais quelque 300 groupes de jeunes et d'associations locales œuvrant en faveur de la prévention de l'abus de substances parmi les jeunes<sup>24</sup>.

### **C. Lutte contre le VIH/sida**

30. En 2004, sur les 39,4 millions de personnes qui vivaient avec le VIH/sida, 17,6 millions (48 %) étaient des femmes et 2,2 millions des enfants de moins de 15 ans. Le VIH/sida est plus qu'un problème de santé, en ce sens qu'il met aussi en jeu les droits fondamentaux et qu'il engendre une discrimination fondée sur le sexe. La prévention de cette pandémie et les soins en la matière jouent un rôle crucial dans les activités de l'ONUSDC visant à prévenir l'abus des drogues. L'Office exécute de nombreux projets sur le terrain, dont des activités de réduction de la demande qui intègrent une démarche antisexiste pour faire en sorte que les femmes et les jeunes filles aient accès aux informations et services pertinents. Il s'emploie également à lutter contre la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle, étant entendu que les victimes de ce fléau se trouvent dans les groupes les plus vulnérables à l'infection à VIH et à l'abus de drogues.

31. L'ONUSDC s'applique à mieux faire connaître les conséquences de l'abus de drogues et la relation existant entre la consommation de drogues et la propagation du VIH/sida. À cette fin, la nouvelle campagne mondiale illustrée par la formule "Te droguer peut te conduire au VIH/sida. Alors, penses-y, avant de commencer, avant de te piquer, avant de partager", a été lancée pour inciter les femmes et les hommes à réfléchir aux conséquences de l'usage de drogues.

32. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, l'ONUSDC préside le Comité des organisations coparrainantes du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Outre la poursuite des activités du Comité déjà en cours, l'ONUSDC travaille en étroite collaboration avec des partenaires tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, afin de s'attaquer aux grands problèmes que pose la transmission du VIH/sida parmi les usagers de drogues par voie intraveineuse, les personnes se trouvant en prison ou dans un contexte analogue et les victimes de la traite.

33. Pour la Commission des stupéfiants, le lien entre la prévention de l'abus de drogues et la prévention de la propagation du VIH/sida reste une question prioritaire. À sa quarante-huitième session, la Commission abordera les thèmes suivants: "Prévention du VIH/sida et des autres infections hématogènes dans le contexte de la prévention de l'abus de drogues" et "Renforcement des capacités au niveau communautaire"

### **D. Besoins particuliers de l'Afrique**

34. En Afrique, le trafic et l'abus de drogues, la corruption, le terrorisme, la criminalité organisée et le VIH/sida font obstacle au développement durable. L'ONUSDC a fait du continent une priorité et, dans les limites des ressources disponibles, il a continué de développer les synergies avec ses partenaires dans le

cadre de l'exécution des programmes. Il offre des services techniques et consultatifs à l'Union africaine au sein du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il collabore aussi avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et gère trois réseaux sous-régionaux de spécialistes de la réduction de la demande de drogues en Afrique de l'Est, du Nord et de l'Ouest. En août 2004, il a lancé un nouveau projet à l'échelle du continent sur la prévention de l'abus de drogues et du VIH/sida. Compte tenu du manque de données et d'informations pratiques sur la situation liée aux drogues et à la criminalité en Afrique, il accordera une attention particulière à ce problème<sup>25</sup>.

35. L'ONUSD offre une assistance technique dans le domaine de la surveillance des frontières, du contrôle des armes légères, de la réforme des mécanismes de sécurité et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Il a resserré sa coopération avec le secrétariat de la CEDEAO, ce qui permettra de prendre de nouvelles initiatives pour combattre la corruption, le terrorisme, le blanchiment d'argent, la traite des êtres humains et le contrôle des drogues. Au Nigéria, l'école nationale de formation à la détection et à la répression est actuellement transformée en institut régional de formation pluridisciplinaire. En outre, l'ONUSD renforce les capacités des centres de traitement et de réadaptation. Une stratégie locale de réadaptation, axée sur les jeunes et les femmes, aborde le double problème de l'abus de drogues et du VIH/sida et apporte un appui aux activités de prévention dans les prisons du pays.

36. Dans le domaine de la détection et de la répression des activités liées à la drogue, l'ONUSD a formé des juges, des magistrats, des procureurs et des enquêteurs de pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Dans plusieurs pays de ces régions, il a également contribué à améliorer les capacités des services de détection et de répression aux points d'entrée en vue de réduire le flux de drogues et d'autres produits de contrebande, notamment de métaux précieux, d'espèces menacées d'extinction et de véhicules volés qui font l'objet d'un trafic de la part d'organisations criminelles organisées<sup>26</sup>. Une évaluation de la corruption et des mesures anticorruption dans les services d'exécution des mesures pénales a été réalisée en Afrique australe avec le concours de la SADC, laquelle a adopté un programme anticorruption, et un certain nombre de pays ont promulgué une législation pour lutter contre ce phénomène<sup>27</sup>.

37. En Afrique de l'Est, l'organisation d'une formation associée à l'octroi de microsubventions à des entités publiques et à des organisations non gouvernementales en vue de réaliser des activités spécifiques de réduction de la demande a donné des résultats très appréciables en termes de sensibilisation et d'amélioration des compétences des fonctionnaires et du personnel des ONG concernées en matière de prévention et de traitement. Les activités régionales de réduction de la demande entreprises par l'ONUSD étaient centrées sur le renforcement des capacités et visaient plus particulièrement la prévention du VIH/sida parmi les groupes vulnérables, dont les utilisateurs de drogues par injection.

38. L'ONUSD a directement participé à l'action menée contre la traite des personnes dans la région<sup>28</sup>. En Afrique australe, les centres de conseil et d'aide aux femmes et aux enfants victimes de violence, qui étaient gérés par l'ONUSD, ont été

transférés aux autorités sud-africaines dans le cadre d'une initiative visant à soutenir le développement durable. Une équipe spéciale contre la traite des êtres humains a été constituée en Afrique du Sud et l'élaboration d'une législation contre ce fléau est en cours. Dans le cadre d'un programme de prévention de l'abus de drogues, de réadaptation et de traitement, une campagne nationale antidrogue a été lancée; elle prévoyait notamment la publication de directives sur les normes minimales applicables aux services de traitement, l'élaboration d'un projet de programme national d'éducation sur les drogues destiné aux établissements d'enseignement et la fourniture de services de proximité pour les usagers de drogues et les jeunes à risque dans les zones défavorisées. Dans le domaine de la prévention de la criminalité urbaine, des mesures de sécurité urbaine visant à promouvoir l'adoption de réformes concernant l'ilotage et la justice de proximité sont mises en œuvre au Sénégal.

39. Les préparatifs en vue de l'organisation d'une table ronde pour l'Afrique sont en cours. Celle-ci devrait se tenir à Addis-Abeba en mai 2005 avec la participation de responsables et de décideurs spécialistes des questions liées aux drogues et à la criminalité, qui représenteront les gouvernements de tous les pays du continent, des organisations régionales et des organisations bilatérales et multilatérales. L'attention particulière accordée à l'Afrique découle d'initiatives telles que la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), les priorités énoncées par l'Union africaine et le NEPAD, ainsi que la résolution 2004/32 du Conseil économique et social en date du 21 juillet 2004, intitulée "Exécution, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de projets d'assistance technique en Afrique". La table ronde débattrait du vaste problème des drogues et de la criminalité en tant qu'obstacles au développement de l'Afrique, évaluera les progrès accomplis jusque-là, décidera des priorités à retenir pour un plan d'action visant certains des obstacles au développement du continent, encouragera les partenariats et mobilisera des ressources. Pour assurer une approche commune des questions qui seront abordées lors de la table ronde, l'ONUDC établit actuellement un rapport sur la criminalité et les drogues en tant qu'obstacles au développement de l'Afrique. Ce rapport ainsi que d'autres documents serviront de point de départ pour échanger des idées et des données d'expérience à l'appui du développement bilatéral et multilatéral, pour développer des synergies et pour tisser de nouveaux partenariats en faveur de l'aide au développement.

## **IV. État de droit et bonne gouvernance**

### **A. Réforme de la justice pénale**

40. Lorsque les services de détection et de répression, l'administration de la justice et les systèmes financiers présentent des insuffisances, les activités criminelles organisées peuvent continuer de se développer. L'action de l'ONUDC a directement contribué à la réalisation des conditions préalables à la prospérité et à la justice sociale préconisées dans la Déclaration du Millénaire, en particulier en ce qui concerne le renforcement de l'état de droit et la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance. L'ONUDC a prodigué des conseils à plusieurs pays pour qu'ils soient mieux à même d'administrer leur système de justice pénale et de réduire la criminalité, et ce en veillant à promouvoir le traitement humain des prisonniers, la réforme de la justice pour mineurs, l'amélioration des conditions

d'incarcération, l'assistance aux victimes<sup>29</sup> et la sécurité urbaine. Il a également donné des conseils sur des questions d'ordre législatif, sur le renforcement des capacités et sur la collecte de données. Il participe activement aux travaux du groupe de coordination des Nations Unies pour les conseils et l'assistance techniques en matière de justice pour mineurs<sup>30</sup>.

41. Dans le domaine de la reconstruction postconflit, l'ONUDC est un des points focaux pour le renforcement de l'état de droit du Département des opérations de maintien de la paix, et il participe à l'évaluation de la situation dans les pays se relevant d'un conflit et à la sélection du personnel pour les missions de maintien de la paix. Un programme global de réforme de la justice pénale et de reconstruction, élaboré pour l'Afghanistan, est en cours d'exécution. Dans le cadre de ce programme, qui accorde une attention particulière au rôle des jeunes filles et des femmes dans le système de justice pénale et en dehors, trois grands éléments ont été retenus: réforme du droit pénal et renforcement des capacités de la justice pénale; justice pour mineurs; et réforme du système pénitentiaire.

## **B. Lutte contre la corruption**

42. La corruption est une forme particulièrement corrosive de criminalité: elle détruit les économies nationales, sape la santé publique, compromet le développement et ébranle la confiance des citoyens à l'égard de leurs représentants. Cette offensive contre le revenu national frappe les populations les plus pauvres, de sorte qu'il est impossible pour les membres défavorisés de la société d'accéder à l'essentiel, comme l'eau, les installations sanitaires, l'alimentation, les soins de santé et l'éducation. En outre, les responsables qui acceptent des pots de vin peuvent permettre à des terroristes de mener leurs opérations ou laisser des trafiquants se livrer à la contrebande ou à la traite des personnes.

43. La Conférence de signature par des personnalités politiques de haut rang de la Convention des Nations Unies contre la corruption s'est tenue à Mérida (Mexique) du 9 au 11 décembre 2003. Cette Convention qui a une portée universelle offre aux États les moyens de suivre la trace de l'argent, de saisir et de geler des fonds illicites, et de restituer des fonds volés ou détournés à leurs propriétaires réels, même si l'argent a traversé les frontières internationales. À ce jour, la Convention a été signée par 115 États, 15 États en sont parties et elle entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par 30 États.

44. Le recouvrement des avoirs volés est un des moyens les plus efficaces de lutter contre la corruption. Les dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies contre la corruption représentent à cet égard un progrès décisif, en ce sens qu'elles font du recouvrement des avoirs un principe fondamental et qu'il est demandé aux États parties de s'accorder mutuellement la coopération et l'assistance la plus étendue. L'ONUDC apporte à cet égard une assistance technique aux États Membres dans le cadre de son Programme mondial contre la corruption<sup>31</sup>. Il a ainsi aidé des États Membres à consolider leur cadre juridique et institutionnel anticorruption; à rassembler et à diffuser les meilleures pratiques sur le renforcement de l'intégrité des magistrats<sup>32</sup>; à élaborer et à faire connaître des politiques et des outils anticorruption; et à améliorer la coordination interinstitutions dans la lutte contre la corruption. Par exemple, en décembre 2004, il a lancé une

nouvelle initiative pour aider les gouvernements kenyan et nigérian à recouvrer des avoirs volés par des fonctionnaires corrompus.

45. En outre, lors du Sommet des champions du Pacte mondial, tenu à New York le 24 juin 2004, les présidents-directeurs généraux de 1 700 sociétés ont ajouté les mesures anticorruption à un programme déjà mis en place à l'appui de la protection des droits fondamentaux, de l'élimination du travail des enfants et de la préservation de l'environnement. Ainsi, non seulement la lutte contre la corruption est devenue un objectif essentiel de l'ONUSD, mais elle est aussi une des préoccupations majeures du Pacte mondial. L'ONUSD, dont la mission proprement dite comprend désormais cette composante s'emploie déjà à tisser un partenariat fructueux et efficace avec des entreprises et d'autres organisations.

## **V. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

46. Ces deux dernières années, l'ONUSD a restructuré ses opérations et rationalisé ses processus, en privilégiant une nouvelle approche intégrée des drogues et de la criminalité et en s'attachant plus particulièrement à étudier le rôle critique joué par la prévention dans les mesures de lutte. En 2004, il a présenté un budget consolidé pour l'exercice biennal suivant. Des réformes ont été engagées dans les domaines des ressources humaines, des finances et des technologies de l'information. Récemment, l'ONUSD a lancé une opération intégrité pour renforcer l'aptitude des membres de son personnel à s'acquitter de leur tâche avec toute l'intégrité et la transparence requises.

47. À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a fait le point de la contribution de l'ONUSD au Cadre stratégique de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007. Il est prévu d'adopter une vision intégrée de l'orientation à prendre et de veiller à ce que les principaux aspects de la mission de l'Office s'articulent sur des responsabilités nettement définies et clairement hiérarchisées. L'ONUSD fonctionne avec un budget de 100 millions de dollars et compte 500 fonctionnaires fortement motivés. Il multiplie les efforts pour mobiliser des ressources en invitant d'autres organismes et de grands pays donateurs à contribuer davantage au financement des activités dont il s'occupe. En avril 2004, il a accueilli la réunion de printemps du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, présidée par le Secrétaire général, qui a donné lieu à une avancée majeure avec l'adoption, par le Conseil, d'un plan d'action s'articulant sur le rôle du système des Nations Unies dans la lutte contre la criminalité et la corruption. En outre, en juillet 2004, il a établi un important partenariat avec la Banque mondiale prévoyant une action commune dans le cadre notamment du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme, de la corruption, du VIH/sida et des moyens de subsistance alternatifs. L'objectif est de resserrer ces partenariats et d'aller de l'avant avec les États et les organisations désireux de lutter contre les comportements incivils. L'ONUSD s'applique à jouer plus efficacement son rôle de catalyseur dans les changements nécessaires pour instaurer un monde où la paix, la sécurité et la justice ne seront plus l'exception, mais la règle.

Notes

- <sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 520, n° 7515.
- <sup>2</sup> Ibid., vol. 1019, n° 14956.
- <sup>3</sup> Ibid., vol. 1582, n° 27627.
- <sup>4</sup> *Rapport mondial sur les drogues 2004* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.04.XI.16), vol. 1, p. 14.
- <sup>5</sup> En collaboration avec les gouvernements concernés, le Programme de surveillance des cultures illicites de l'ONUDDC a poursuivi ses enquêtes annuelles dans les principaux pays producteurs de coca et de pavot à opium et, depuis l'an dernier, au Maroc, principale source de production illicite de résine de cannabis. La deuxième enquête au Maroc a été réalisée durant l'été 2004, et la publication du rapport est prévue pour le premier semestre 2005.
- <sup>6</sup> Le "Pacte de Paris" est né de la Déclaration de Paris (S/2003/641, annexe), publiée à l'issue de la Conférence sur les routes de la drogue de l'Asie centrale à l'Europe, qui s'est tenue à Paris les 21 et 22 mai 2003.
- <sup>7</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.04.XI.16.
- <sup>8</sup> Dans le cadre de cette initiative, des travaux ont également été entamés, en collaboration avec le Centre européen de recherche en politique sociale pour évaluer les quantités de drogues consommées. On a également entrepris des études sur le marché mondial du cannabis, les effets des cultures illicites et de la production illicite de drogues sur l'environnement, et l'impact de la drogue et de la criminalité sur le développement en Afrique.
- <sup>9</sup> L'ONUDDC a élaboré des guides législatifs pour l'application de la Convention et de ses trois Protocoles. Une série de réunions régionales et sous-régionales ont permis aux États d'examiner les progrès réalisés dans le processus de ratification et d'échanger leurs expériences.
- <sup>10</sup> L'ONUDDC a lancé un programme pilote de contrôle des conteneurs en octobre 2004, date à laquelle les activités ont débuté dans le premier port pilote à Guayaquil (Équateur). Dans le cadre général de la criminalité organisée, il supervise un projet global d'assistance technique à la lutte contre les enlèvements qui donnera lieu en 2005 à un manuel des meilleures pratiques dans ce domaine. En avril 2004, il a organisé au Pakistan une réunion sous-régionale sur la coopération dans la lutte contre les stupéfiants, en vue d'examiner la coopération opérationnelle parmi les États de la région dans la lutte contre le trafic illicite de drogues et la situation de la criminalité organisée transfrontière. En outre, en septembre 2004, il a organisé, conjointement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), une conférence pour des experts techniques en gestion et sécurité des frontières dont le but était d'échanger les données d'expérience des organisations internationales dans le cadre de la promotion d'une meilleure sécurité aux frontières, et de développer une approche mieux coordonnée de l'octroi de l'assistance internationale.
- <sup>11</sup> Des ateliers sur la législation et les modalités d'exécution relatives à l'extradition et à l'entraide judiciaire dans les affaires liées à la drogue se sont tenus en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie. On a remis aux participants, y compris des procureurs du Kazakhstan et de la Fédération de Russie, des manuels de formation et des logiciels de l'ONUDDC pour les aider à préparer des demandes d'entraide judiciaire en russe. En Fédération de Russie, afin de faciliter l'application d'une nouvelle loi sur le contrôle des drogues, des ateliers juridiques ont été organisés à l'intention de 258 procureurs, pour traiter les affaires liées à la drogue, à la criminalité organisée et au blanchiment d'argent et former les responsables de l'application de la nouvelle loi, particulièrement le long des itinéraires de trafic de drogues. Dans plusieurs pays, l'ONUDDC a dispensé à des juges, magistrats et procureurs une formation sur les lois relatives au trafic de drogues, à la traite des êtres humains et au blanchiment d'argent, et a assuré une formation en cours d'emploi dans le cadre de procès fictifs en Bolivie, en Colombie, en El Salvador, au Honduras et au Nicaragua.
- <sup>12</sup> En juin 2004, l'ONUDDC a présenté les résultats des principales évaluations indépendantes de juridictions spécialisées dans les affaires de toxicomanie en Australie, au Canada, aux

États-Unis d'Amérique, en Irlande et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Écosse), à une réunion internationale de praticiens de ces juridictions organisée à Milwaukee (Wisconsin, États-Unis). De nouveaux programmes relatifs à ces juridictions ont été lancés au Canada et en Nouvelle-Zélande et sont à l'étude en Allemagne, à la Barbade, en Italie, en Norvège, à Singapour, à la Trinité-et-Tobago, ainsi qu'aux îles Caïmanes.

- <sup>13</sup> En Afghanistan, les activités d'assistance juridique visent à aider les autorités afghanes à appliquer la nouvelle loi sur le contrôle des drogues et à renforcer le mécanisme de contrôle des drogues. L'ONUDC a formé des juges, des procureurs et des agents de services de détection et de répression et veillera désormais principalement à élargir la formation au niveau des provinces, et à développer la coopération juridique internationale avec les pays voisins. Il a aidé divers groupes de travail dans des pays du Caucase et d'Europe orientale à élaborer des plans de travail visant à réformer les lois sur les drogues, et des projets d'amendement des lois relatives au contrôle des drogues. Des conseils ont également été fournis à de nombreux pays dans le monde sur des questions telles que le contrôle des précurseurs, les avoirs confisqués, la protection des témoins, et la législation relative au contrôle des drogues licites.
- <sup>14</sup> En 2004, par exemple, l'ONUDC a appuyé la formation de 645 agents des services de répression de la Fédération de Russie et de 104 agents d'autres pays membres de la Communauté d'États indépendants au centre international de formation de la police, à Domodedovo en Fédération de Russie.
- <sup>15</sup> Des missions, chargées de faire des évaluations détaillées pour déterminer les mesures d'assistance technique les plus appropriées dans le domaine de la détection et de la répression, ont été diligentées dans plusieurs pays, notamment en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en Irak, et au Kenya.
- <sup>16</sup> Dans le cadre des services qu'il propose aux États qui ont fait la demande, le programme a fourni 1 500 normes de référence environ (à des laboratoires de 15 pays), deux bibliographies détaillées de documents scientifiques et quelque 500 manuels (à l'appui de laboratoires de plus de 80 pays).
- <sup>17</sup> Au Viet Nam, par exemple, l'ONUDC a fourni une assistance pour renforcer les capacités de la police, des services chargés du contrôle des frontières et des magistrats en vue de lutter contre la traite des personnes et d'autres infractions connexes. Une formation de six semaines a eu lieu en avril-mai 2004, et une évaluation du système juridique a été réalisée sur la base du Protocole relatif à la traite des personnes et du Protocole relatif aux migrants. Aux Philippines, les efforts sont axés sur le renforcement des capacités nationales d'aide aux victimes, notamment sur la création de réseaux à l'échelle nationale et sous-régionale et sur la formation. En Afrique, une assistance technique a été fournie en vue de l'application du Plan d'action initial de la CEDEAO sur la lutte contre la traite des personnes (2002-2003). L'ONUDC a également rédigé des manuels de formation à l'intention du Bénin, du Nigéria, du Togo, du Viet Nam et d'autres États membres de la CEDEAO.
- <sup>18</sup> Trois grands outils d'assistance technique ont été élaborés: a) un guide législatif des Nations Unies à l'usage des systèmes de common law et de droit romain; b) une liste récapitulative des infractions figurant dans les 12 instruments universels contre le terrorisme et dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité; et c) une base de données interne sur la législation relative au terrorisme. Un effort concerté a été entrepris pour accroître le niveau de présence et les ressources sur le terrain, moyennant la nomination d'experts régionaux et sous-régionaux.
- <sup>19</sup> Une relation de travail complémentaire est en place entre l'ONUDC et le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive. L'ONUDC offre, sur demande, une assistance technique, en particulier une assistance juridique, en mettant à profit ses connaissances spécialisées. Les services fonctionnels ad hoc d'un éminent expert juridique de l'ONUDC ont été mis à la disposition de la Direction exécutive et un expert en prévention du terrorisme a été détaché à New York pour assurer la liaison avec le Comité contre le terrorisme et coopérer étroitement avec lui.

- <sup>20</sup> Le conseiller en poste en République-Unie de Tanzanie, agissant de concert avec le secrétariat du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe, a dispensé une formation à 14 pays et s'est préparé à réaliser des évaluations mutuelles, comparables à celles effectuées par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). Dans le cadre d'une initiative commune avec le Secrétariat du Commonwealth et le secrétariat du Forum des Îles du Pacifique, le conseiller en poste dans le Pacifique a fourni une assistance technique dans le domaine des enquêtes financières à plusieurs pays de la région. Le conseiller du Programme mondial contre le blanchiment de l'argent a aidé les Fidji à mener une enquête concernant cinq pays, qui a permis la plus importante interception de drogues jamais réalisée dans l'hémisphère Sud. Un nouveau conseiller a été désigné pour le Kazakhstan afin d'apporter une aide juridique aux pays d'Asie centrale en partenariat avec la Banque mondiale. Un deuxième conseiller a été muté du Canada aux Philippines pour aider ce pays à mettre sur pied son service d'enquêtes financières.
- <sup>21</sup> Enquêtes sur la coca en Bolivie, en Colombie et au Pérou, sur le pavot à opium en Afghanistan, en République démocratique populaire lao et au Myanmar, et sur le cannabis au Maroc.
- <sup>22</sup> Voir la résolution 45/14 de la Commission des stupéfiants, intitulée: "Rôle des activités de substitution dans le contrôle des drogues et la coopération pour le développement".
- <sup>23</sup> Le Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues a continué d'élaborer sa collection de modules; il a ainsi mené à bien les modules suivants: *Études d'évaluation thématique: approche qualitative de la collecte de données* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.04.XI.15) et *L'épidémiologie de la drogue: problèmes éthiques, principes et lignes directrices* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.04.XI.19). Il a aussi amélioré l'analyse des tendances de l'abus de drogues grâce à un nouvel outil analytique (Analyse pondérée des tendances de l'abus de drogues), qui permet de faire des évaluations pondérées des tendances régionales en fonction de la taille de la population.
- <sup>24</sup> Les travaux du Réseau mondial de la jeunesse ont débouché sur une série de publications dont les suivantes: *La prévention de l'abus de drogues parmi les jeunes des minorités ethniques et autochtones* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.04.XI.17); *Éducation en milieu scolaire pour la prévention de l'abus de drogues* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.04.XI.21) *Monitoring and Evaluating Substance Abuse Prevention* (Suivi et évaluation des programmes de prévention de l'abus de substances chez les jeunes). Un manuel de formation sur la promotion de la santé et la prévention de l'abus de drogues a été mis au point à l'intention des entraîneurs sportifs et diffusé sous forme de CD-ROM lors des Jeux olympiques d'Athènes. L'Initiative mondiale sur la prévention primaire de l'abus de substances qui relève conjointement de l'ONUDC et de l'OMS a été menée à bien et l'évaluation finale a été réalisée par l'OMS. Les organisations non gouvernementales qui travaillent avec des jeunes et qui étaient associées à l'Initiative ont été invitées à participer aux nouveaux groupes régionaux du projet Réseau mondial de la jeunesse.
- <sup>25</sup> L'ONUDC a lancé au début de 2005 un projet visant à établir une base de données pour l'Afrique afin d'aider les pays du continent à améliorer leurs capacités de collecte, d'analyse et de communication des données sur les drogues et la criminalité.
- <sup>26</sup> La coopération Sud-Sud en matière de prévention de criminalité, associant les Caraïbes et l'Afrique australe a débuté par une conférence régionale d'experts en criminologie pour la région des Caraïbes. Ce projet qui vise l'échange de meilleures pratiques a été entièrement approuvé par l'Organisation de coopération des commissaires de police d'Afrique australe ainsi que par l'Association des directeurs de la police des pays des Caraïbes.
- <sup>27</sup> Le Secrétariat du Commonwealth a contribué à organiser un atelier régional de la SADC sur l'intégrité des magistrats. Un projet sur l'intégrité des tribunaux a été lancé au Mozambique.
- <sup>28</sup> En juin 2004, l'ONUDC a collaboré avec la CEDEAO à l'organisation, à Abuja, d'un atelier régional sur la coopération contre la traite des personnes, destiné à des agents de coordination nationaux du Bénin, du Nigéria et du Togo. Par ailleurs, il met actuellement en œuvre un des volets d'un projet exécuté par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la

criminalité et la justice pour lutter contre la traite des mineurs et des jeunes femmes qui sont envoyés du Nigéria en Italie aux fins d'exploitation sexuelle.

- <sup>29</sup> Un fonds dont l'objet est de promouvoir l'aide aux victimes a été créé à l'appui d'initiatives d'organisations non gouvernementales visant les victimes de la criminalité violente, notamment les victimes de la traite.
- <sup>30</sup> Sous les auspices du groupe de coordination, une publication sur la protection des droits des enfants en conflit avec la loi a été établie avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.
- <sup>31</sup> L'ONUSUD a mené à terme des projets en Hongrie et au Nigéria, poursuivi l'exécution de projets en Afrique du Sud, en Colombie et au Liban, lancé des projets en Indonésie, au Mozambique et en République islamique d'Iran et élaboré de nouveaux projets pour l'Afghanistan, l'Irak et le Kenya, ainsi que des projets de suivi pour l'Afrique du Sud et le Nigéria.
- <sup>32</sup> L'ONUSUD rassemble et diffuse les meilleures pratiques pour favoriser l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Parmi les publications donnant des conseils techniques et des orientations, il convient de citer: a) *le Guide des Nations Unies sur les politiques anticorruption*; b) *le Manuel des Nations Unies sur les mesures pratiques anticorruption à l'usage des enquêteurs et des magistrats du parquet*; c) *le Répertoire anticorruption*; et d) *le Recueil des instruments juridiques internationaux relatifs à la corruption*.
-